

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2018

PRESENTS :

M. ROSIER Ghislain, Maire

Mmes CORBEAUX, DEMESURE, FILLIEUX, LESUEUR, MAGINET, MUTTE, WALLEZ, ZITO

Mrs PHILIPPE, LEPEURIEN, POULAIN, RANDA, MAUGARS, VICENTE

Mme HAUTION : Directrice Générale des Services

POUVOIRS :

M. DROUSIE à M. PHILIPPE

M. CAPELLE à M. RANDA

M. GOSSET à Mme FILLEUX

ABSENTS :

M. BERNARD,

Avant d'ouvrir la séance du Conseil municipal, M. Le Maire, en hommage aux victimes de l'attentat de Carcassonne survenu le vendredi 23 mars 2018, demande une minute de silence.

Les conditions de quorum étant réunies, la séance est ouverte à 18h35

M. Le Maire procède à l'appel des conseillers.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 12.12.2017 à l'approbation des conseillers municipaux.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré,

- Approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal en date 12.12.2017.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme DEMESURE Aurore ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.



I COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte de Gestion 2017 établi par Monsieur le Receveur Municipal.

Ce compte de gestion présente les résultats budgétaires de l'exercice 2017.

Résultat de clôture 2017

Section de fonctionnement :	Excédent de	303 997.59 euros
Section d'investissement :	Excédent de	3 298 142.73 euros

Le conseil municipal,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

II COMPTE ADMINISTRATIF 2017

M. Le Maire précise au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté. Il propose au conseil de désigner un président de séance pour procéder au vote du compte administratif et M. Le Maire quittera la séance.

M. MAUGARS est désigné à l'unanimité.

1° Monsieur Le Maire, présente à l'assemblée, le compte administratif de l'exercice 2017, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2017	1 652 651.78	1 062 713.36
Dépenses annulées	- 3 315.38	0.00
Recettes 2017 (hors 1068)	1 973 806.64	242 333.92
Recettes annulées	- 20 472.65	0.00
Excédent de fonctionnement capitalisé 2016 (1068)		365 690.87
Résultats de l'exercice	303 997.59	-454 688 .57
Résultats 2016 reporté	0.00	3 752 831.30
Excédent ou déficit 2017	303 997.59	3 298 142.73
	3 602 140.32	
Restes à réaliser	0.00	-1 202 011.07
Restes à recevoir	0.00	0.00
	0.00	-1202 011.07
	2 400 129.25	

2° M. Le Maire donne la parole à M. MAUGARS Gérard et quitte la séance

3° Le conseil municipal :

- à l'unanimité,
- prend acte de la présentation du compte administratif 2017
- constate les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2017, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

III AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Les résultats doivent être reportés ou affectés dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CA.

Le résultat comptable de l'exercice 2017 majoré des excédents ou déficits reportés se présente comme suit :

- Section de **fonctionnement**
 - o **excédent de 303 997.59 Euros**
- Section d'**investissement**
 - o **excédent de 3 298 142.73 Euros**
 - o **restes à réaliser : 1 202 011.07 Euros**
 - o **restes à recevoir : 0.00 euros.**

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré,

- décide à *l'unanimité* d'affecter le résultat de la section du fonctionnement 2017 comme suit :
 - o **303 997.59 €** pour financement des restes à réaliser 2017 (art 1068)
- décide à *l'unanimité* d'émettre un titre de recette d'un montant de **303 997.59 €** au compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé", opération 100.
- décide à *l'unanimité* de reporter l'excédent de l'investissement d'un montant **de 3 298 142.73 Euros** au budget primitif 2018, au compte 001, opération 100.



IV EXAMEN DES PROJETS DE DELIBERATIONS

1) Tarifs Accueils de Loisirs sans Hébergement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Accueils de Loisirs sans Hébergement 2018 fonctionneront comme suit :

- 6-17 ans Avril : → 9H00-17H00 (journées complètes)
- Petite Enfance Juillet/Août → 9H00-17H00 (journées complètes)
- 6-17 ans Juillet/Août → 9H00-17H00 (journées complètes)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à compter du 01^{er} janvier 2013, la CAF a mis en œuvre un nouveau dispositif ayant pour objectifs de proposer aux familles vulnérables, une tarification adaptée à leurs ressources. Ce nouveau dispositif nous a conduit à réviser notre politique tarifaire :

- la participation de la CAF consistera à une participation forfaitaire fixe dont l'unité de mesure est l'heure enfant selon les modalités suivantes :

Quotient Familial	Montant maximal de la participation familiale (coût du repas compris ou non)	Participation fixe de la CAF
0 – 369€	0.25€/he	0.50€/he
De 370 à 499€	0.45€/he	0.30€/he
De 500 à 700€	0.60€/he	0.15€/he

Une convention « L.E.A » : (Loisirs Egalitaire Accessible) a été signée avec la CAF, convention d'une durée de 4 ans pour une période du 01^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019.

Elle se renouvelle par demande expresse.

En fonction des nouvelles dispositions prises par la CAF, la mairie pourra être amenée à ajuster les tranches des Quotients familiaux.

Après discussion et analyse,

Vu l'avis favorable de la commission éducative-périscolaire : ALSH

Vu l'avis favorable de la commission Finances

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré,

- précise que les tranches des quotients familiaux seront ajustées en fonction des directives de la CAF.



- décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs journaliers suivants :

AVRIL - JUILLET - AOUT- (journées complètes 8H avec repas du midi et goûter)

Pour les allocataires QF < 700 :

Quotient familial	Montant de la participation familiale par heure	Montant de la participation familiale par jour
0 – 369€	0.20€/he	1.60€
De 370€ à 499€	0.30€/he	2.40€
De 500€ à 700€	0.55€/he	4.40€

Pour les allocataires QF > 700, non allocataires et Hors Régime Général :

ANNEE	RECQUIGNIES			EXTERIEURS		
	ALLOC	NON ALLOC.	HORS REG.GEN	ALLOC	NON ALLOC.	HORS REG.GEN
2018	4.90	8.60	12.75	6.50	12.75	19.10

Pour le droit d'inscription JUILLET et AOUT:

		Tarif / jour	Tarif / mois Juillet (15 jours)	Versement à l'inscription Juillet (Tarif par jour x 15 jours/2)	Tarif / mois Août (16 jours)	Versement à l'inscription Août (Montant par jour x 16 jours/2)
Allocataires	QF de 0 à 369	1,6	24	12	25,6	12,8
	QF de 370 à 499	2,4	36	18	38,4	19,2
	QF de 500 à 700	4,4	66	33	70,4	35,2
	QF > 700 Recquignies	4,9	73,5	36,75	78,4	39,2
	QF > 700 Extérieurs	6,5	97,5	48,75	104	52
Non Allocataires et Hors Régime Général	Non allocataires Recquignies	8,6	129	64,5	137,6	68,8
	Hors régime général Recquignies	12,75	191,25	95,62	204	102
	Non allocataires extérieurs	12,75	191,25	95,62	204	102
	Hors régime général extérieurs	19,1	286,5	143,25	305,6	152,8

- précise que le montant du versement à l'inscription sera déduit du titre de recettes adressé au débiteur.
- précise que toute semaine commencée sera due en totalité.
- précise que l'attestation CAF sur laquelle figure le Quotient familial est à fournir impérativement, faute de quoi, le tarif non allocataire sera appliqué.

1 Bis) Tarifs Camp d'Eté du 18 au 30 juillet 2018 en Sardaigne

M. Le Maire informe l'assemblée que cette année le camp d'été s'effectuera en Sardaigne pour les enfants 13-17 ans pendant 13 jours du 18 au 30 juillet 2018 et qu'il y a lieu de déterminer le tarif du séjour qui sera appliqué :

Vu l'avis favorable du bureau municipal, tarifs adaptés en fonction des prix des prestataires.

Vu l'avis favorable de la commission Finances

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré,

- décide à l'unanimité d'appliquer le tarif suivant :

- 200 € pour les habitants de Recquignies, paiement par titre de recette, possibilité en 3 fois : avril, mai, juin 2x70 € + 1x60 €
- 400 € pour les Extérieurs, paiement par titre de recette, possibilité en 3 fois : avril, mai, juin 2x135 € + 1x130 €

M

2) Tableau des emplois

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs à compter du 1er janvier 2018, comme suit :

Grade ou Emploi	Catégorie	AVANT MODIFICATION		APRES MODIFICATION	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
		Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Directeur Général des Service de 2 000 à 10 000 hab. pourvu par un agent détaché	A	1	1	1	1
Attaché Principal	A	1	1	1	1
Rédacteur	B	1	0	1	0
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe (échelle C3)	C	0	0	0	0
Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe (échelle C2)	C	3	3	4	3
Adjoint administratif (échelle C1)	C	5	4	4	4
TOTAUX		10	8	10	8
FILIERE TECHNIQUE					
Agent de maîtrise	C	1	0	1	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (échelle C3)	C	1	1	0	0
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe (échelle C2)	C	3	2	3	2
Adjoint technique (échelle C1)	C	7	5	7	5
TOTAUX		12	8	11	8
FILIERE SOCIALE					
Agent Spécialisé Principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles (échelle C3)	C	0	0	0	0
Agent Spécialisé Principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles (échelle C2)	C	4	2	3	2
TOTAUX		4	2	3	2
FILIERE CULTUREL					
Assistant Qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	1	0	1	0
Adjoint du patrimoine (Echelle C1)	C	1	0	1	0
TOTAUX		2	0	2	0
TOTAUX TITULAIRE		28	18	26	18

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré,

- Emet, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

3) Tarifs concessions cimetière et columbarium

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'examiner les tarifs des concessions et du columbarium pour les cimetières de Recquignies et Rocq applicables au **1er Juillet 2018**.

Le CONSEIL MUNICIPAL

*Vu l'avis favorable de la commission Finances
Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré,*

- décide à l'unanimité de maintenir les tarifs :

CONCESSIONS CIMETIERES

30 ans : 34.00 euros le m²

50 ans : 44.00 euros le m²

COLUMBARIUM

	15 ANS	30 ANS
La case	841.50 €	1177.00 €
La cave urne	1094.50 €	1430.00 €

4) Prime médaille famille française

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'examiner les primes versées aux bénéficiaires de la Médaille de la Famille Française.

Vu l'avis favorable de la commission Culture fêtes et sport –politique de la ville

*Le CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré,*

- décide à l'unanimité de maintenir le montant des primes comme suit :

Médailles Bronze-Argent-Or : 100.00 euros

5) Bourses communales

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser le montant des bourses communales.

Vu l'avis favorable de la commission éducative-périscolaire

*Le CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré,*

- décide à l'unanimité de maintenir le montant de la bourse communale à 75.00 euros par enfant.

6) Prime personnel communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de revaloriser le montant de la prime versée au personnel communal.

Vu l'avis favorable de la commission Finances

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré,

- Décide, à l'unanimité, de revaloriser la prime versée au personnel communal pour l'année **2018** et de la porter à 907 euros.

7) Jouets de Noël

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'examiner les montants attribués pour les jouets de Noël des enfants du personnel communal.

Vu l'avis favorable de la commission Culture fêtes et sport –politique de la ville

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré,

- décide à l'unanimité de modifier les tarifs d'attribution pour l'année **2018** comme suit :
 - de la naissance à 16 ans révolus 80.00 €

8) Prime médaille départementale et communale

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'examiner le montant des primes versées aux agents bénéficiaires de la Médaille Départementale et Communale.

Vu l'avis favorable de la commission Finances

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré

- décide à l'unanimité de maintenir le montant des primes comme suit :

Echelon Argent - 20 ans de service	130.00 €
Echelon Vermeil - 30 années de service	180.00 €
Echelon Or et Grand Or- 38 et 43 années de service	240.00 €

9) Prime départ retraite

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'examiner le montant de la prime versée aux agents admis à la retraite.

Vu l'avis favorable de la commission Finances

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré

- décide à l'unanimité de maintenir le montant de la prime retraite comme suit :

Moins de 10 ans d'ancienneté	220.00 €
Par année supplémentaire de 11 à 30 ans	+ 22.00 € par an
Par année supplémentaire à partir de 31 ans	+ 40.00 € par an

10) Cadeaux Budget 2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée dans le cadre des fêtes et cérémonies, le comptable, bien que la réglementation n'édicte pas clairement la nécessité d'une délibération à l'appui du mandat délivré par l'ordonnateur, le comptable doit exiger toutes les pièces nécessaires pour dégager sa responsabilité.

De ce fait, le comptable de notre collectivité sollicite de la part de l'assemblée délibérante une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer sur l'article 6232.

Cette délibération fixera les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.

Vu l'avis favorable de la commission Culture fêtes et sport –politique de la ville

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré

- adopte, à l'unanimité, la liste des dépenses imputées au 6232 : Fêtes

Dénomination	Valeur indicative 2018	Caractéristiques
Cadeau vœux population	1€ unitaire environ	
Bon d'achat départ en retraite du personnel :	150 € unitaire	
Cadeau Mariage Administrés :	30 € unitaire	
Dictionnaires	30 € unitaire	1 Dictionnaire Anglais ou Allemand ou Français
Pot amitié personnel – congés :		
Corbeille de fruits	27 € unitaire	1 /membre personnel
Ducasse Recquignies :		
Lots tombola	1500 €	
Ducasse rocq :		
Lots tombola	900 €	
Tickets manèges ducasse Forains	500 €	
Colis Noël au personnel :	35 € unitaire	1 /membre personnel
Coquilles Noël enfants agents + écoles	Inclus dans l'appel d'offre du CCAS	
Fêtes des Mères :		
Carte Cadeaux	100 €	
Diplômes Médailles du Travail Administrés: Cadeaux	30 €	
Médaille du travail du personnel : Carte cadeau	100 €	
Cadeau Saint Eloi personnel	10 € environ unitaire	1 /membre personnel
Cadeau fin d'année Elus	15 € environ unitaire	1 /membre conseil
Noël enfants personnel : Carte cadeau	Naissance à 16 ans : 80 €	
Divers :		
Tickets boissons ou alimentation	2 € unitaire boisson 3 € unitaire sandwich	

- adopte, à l'unanimité, la liste des dépenses imputées au 6232 : Sport

Dénomination	Valeur indicative	Caractéristiques
Ducasse Recquignies :		
<i>Primes Course Cyclistes</i>	0 €	<i>Pas de prime en 2018 : Ufolep</i>
Ducasse rocq :		
<i>Primes Course Cyclistes</i>	0 €	<i>Pas de prime en 2018 : Ufolep</i>
Course pédestre :		
<i>Cadeaux enfants</i>	805 €	<i>Prix unitaire moyen 3.30 € x 250</i>
<i>Lots</i>	350 €	<i>randonneurs</i>
<i>Cadeaux organisateurs adultes</i>	300 €	<i>Prix unitaire moyen 2.72 € x 110</i>
<i>Loterie enfants</i>	300 €	
<i>Récompenses</i>	800 €	<i>5 voyages</i>
Semaine du sport :		
<i>Cadeaux enfants écoles</i>	590 € 1080 € 270 €	<i>Prix unitaire moyen 2.50 € x 253</i> <i>Prix unitaire moyen 4 € x 270</i> <i>Prix unitaire moyen 1 € x 270</i>
Téléthon :		
<i>loterie</i>	0 €	
Divers : Tickets boissons ou alimentation	2 € unitaire boisson 3 € unitaire sandwich	

- les valeurs sont données à titre approximatif, la dépense globale par catégorie ne pourra excéder les crédits inscrits au budget.

11) Bilan des marchés 2017 et mises en concurrence :

1° Carottage du stade Othon Brichot

- Société retenue : KIT JARDIN

2° Entretien des appareils de chauffage et chauffe-bains

- Société retenue : CATY

3° Ramonage des cheminées

- Société retenue : SOS TOITURE

4° Dératisation du restaurant scolaire

- Société retenue : SEREL NUISIBLES

5° Balayage des fils d'eau

- Société retenue : ASSAINI SERVICES

6° Travaux de réparation sur la toiture de l'hôtel de ville

- Société retenue : CHABOT

7° Extension de 13 concessions cinéraires au cimetière de Recquignies

- Société retenue : SBT COLOMBARIUMS

8° Mise aux normes de l'électricité à la salle des fêtes de Recquignies

- Société retenue : RASSAU

9° Rénovation du terrain du stade des écoles

Société retenue : ID VERDE

10° Accessibilité

- Société retenue :
 - Maîtrise d'œuvre : CABINET TESSON

11° Aménagement d'une aire de jeux ludique et familiale sur le site de la Feutrerie

- Sociétés retenues :
 - Lot 1 aménagement des voiries : PAREE
 - Lot 2 fourniture du mobilier urbain : PHILMAT
 - Lot 3 fourniture de l'aire de jeux Street Workout : FREETNESS
 - Lot 4 fourniture de l'aire petite enfance : LUDOPARC
 - Lot 5 fourniture de l'aire de fitness : FREETNESS
 - Lot 6 fourniture et pose de la pyramide du skatepark : CLOTURESPACE
 - Lot 7 fourniture et pose des clôtures : CLOSAMBRE

12° Aménagement de la place de nice

- Société retenue :
 - Travaux : MONTARON / ID VERDE
 - Mission CSPS : LEFEVRE

13° Salle de sport

- Société retenue :
 - Maîtrise d'œuvre : CABINET DUFOUR
 - Diagnostic amiante avant démolition : AGENDA DIAGNOSTICS
 - Etudes de sol : SOREG
 - Mission contrôle technique : BUREAU VERITAS
 - Mission CSPS : LEFEVRE

14° Restauration collective, fourniture de denrées alimentaires et fabrication de repas

- Société retenue :
 - API

15° Coquilles Noël

- Société retenue : AUCHAN

16° Colis du Personnel

Société retenue : Colis Gourmand



17° Bulletin municipal

Société retenue : Media Services

Vu l'avis favorable de la commission Finances

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré

- approuve, à l'unanimité, le bilan présenté

12) Validation du Projet éducatif Territorial 2018 (septembre)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Projet Educatif Territorial (PEDT) 2018 de notre commune. (ci-annexé)

Vu l'avis favorable de la commission Finances

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré

- Valide à la majorité, 1 Abstention, le Projet Educatif Territorial (PEDT) 2018

13/ Formation des élus

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'afin de garantir le bon exercice des fonctions d' élu local, la loi a instauré un droit à la formation.

Une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre. Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal.

Le montant réel de dépenses de formation ne peut excéder 20% du même montant.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-12 et suivants
Considérant que la formation à leurs fonctions est un droit pour les élus qui le souhaitent,

Vu le tableau récapitulatif des formations suivies en 2017

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré, à la majorité, 3 contre,

Art. 1^{er} :

Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation, à la condition que l'organisme soit agréé par le ministère de l'intérieur.

Les thèmes privilégiés seront :

- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions



Art 2 :

Le montant des dépenses inscrites au budget primitif 2018 s'élève à **1200.00€**

Les frais de formation comprennent :

- les frais de déplacement qui comprennent, outre les frais de transports, les frais de séjour (c'est-à-dire les frais d'hébergement et de restauration)
- les frais d'enseignement

Art 3 : Chaque année, un débat aura lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif.

14) Adoption du nouveau règlement des cimetières de Recquignies

Considérant qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures réclamées par la sécurité la salubrité et le maintien du bon ordre ainsi que la décence dans les cimetières de la commune.

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le règlement intérieur des cimetières de Recquignies figurant en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme – cadre de vie – développement durable – cimetières
Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré, à l'unanimité

- adopte le nouveau règlement des cimetières de Recquignies (ci-annexé)

15) Vente de la parcelle Section A360 : les Bons Pères à Recquignies

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande d'achat de la Parcelle cadastrée Section A 360 située Chemin des Bons Pères à Recquignies par Mme Lesueur Elodie, conseillère municipale.

Le service des évaluations domaniales, par référence au marché immobilier local, a estimé que la valeur vénale de la parcelle, considérée libre d'occupation, peut être fixée à :

- parcelle A 360 pour 537m² 450 €

Les notaires associés ont été consultés pour cette vente.

La présente opération ne sera pas soumise à la TVA.

L'opération relève du seul exercice de la propriété de la commune et n'a pas de but commercial.

Avant de procéder au vote, M. Le Maire demande à Mme Lesueur Elodie de sortir de la salle du conseil municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à la majorité, 1 Abstention,

- émet un avis favorable à la vente de la Parcelle cadastrée Section A n° 360 d'une contenance de 537 m² pour un montant de 450.00€, frais de notaires à charge de l'acquéreur : Mme Lesueur Elodie
- atteste que Mme Lesueur Elodie n'a pas participé à la discussion ni au vote
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

16)Rétrocession et intégration des voiries du lotissement « la Buissonnière » dans le domaine public

La société Axentia (anciennement Carpi), lotisseur de « la Buissonnière », a sollicité auprès de la commune la rétrocession et l'intégration des voiries dans le domaine public de ce lotissement.

Le lotissement « la Buissonnière » est composé des parcelles référencées ci-dessous d'une superficie globale de 57a 64 sises sur la commune de Recquignies cadastrées section « B » :

- n° s 196 de 1a 70 (alignement rue Armand Beugnies) ;
- n° s 210 de 0a 35 (emplacement poste transformateur) ;
- n° s 219 de 6a 29 (espace commun) ;
- n° s 233 de 8a 02 (espace commun) ;
- n° s 227 de 2a 06 (espace piétonnier) ;
- n° s 249 de 0a 14 (barrière de voirie) ;
- n° s 265.

Les travaux étant achevé (réalisation des travaux des enrobés incluse), il s'avère possible de répondre favorablement à cette demande.

Les voiries à classer sont d'ores et déjà ouvertes à la circulation publique et desservent l'ensemble des habitations. Après classement, son usage sera identique. Dès lors, aucune enquête publique n'est nécessaire pour procéder à ce classement.

La société Axentia réalisera un nettoyage complet des réseaux

La CAMVS vérifiera la conformité de la voirie, de l'éclairage public et des réseaux.

L'acquéreur devra respecter les dispositions et l'affectation des parcelles (espaces verts, alignement, espaces communs, espace piétonnier et voirie).

Ayant pris connaissance du projet,

Le CONSEIL MUNICIPAL

***Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,***

-Approuve l'acquisition à l'euro symbolique de l'ensemble des parcelles servant d'assiette à la voirie (Axentia prendra en charge les frais d'acte) ;

-Approuve leur intégration au domaine public ;

-Autorise le maire à signer l'acte notarié, ainsi que tous les documents que cette opération nécessitera.



17) Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – priorité 1

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier concernant les travaux de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié tous les éléments du dossier, décide de réaliser ces travaux et sollicite une subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) dans le cadre de « la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ».

Ce projet est placé en priorité n°1.

Suivant le devis estimatif, les travaux sont évalués à 394 547.50 € HT.

Le montant de la subvention pouvant être obtenue :

-au taux maximal fixé à 40%, s'élève donc à : $394\,547.50 \times 40\%$ soit 157 819 € HT

18) Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – priorité 2

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier concernant l'installation des panneaux d'information électronique au sein de la commune et notamment à Rocq (le panneau d'information étant déjà installé à Recquignies sur la Place de Nice).

Le Conseil Municipal, après avoir étudié tous les éléments du dossier, décide de réaliser ces travaux et sollicite une subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) dans le cadre du «développement du numérique et de la téléphonie mobile ».

Ce projet est placé en priorité n°2.

Suivant le devis estimatif, les travaux sont évalués à 31 760 € HT.

Le montant de la subvention pouvant être obtenue :

-au taux maximal fixé à 40%, s'élève donc à : $31\,760 \times 40\%$ soit 12 704€ HT

19) Aide Départementale aux villages et Bourgs : « Construction d'une salle omnisport »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de construction d'une salle de sport est susceptible de bénéficier d'une aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB).

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 827 000€ HT, soit la somme de 2 192 400€ TTC,

Le taux de subvention pour notre commune s'élève à 40%,
Montant de subvention plafonné à 300 000€

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré, à l'unanimité,

- **Sollicite** la subvention au titre de l'aide Départementale aux Villages et Bourgs pour un montant maximum de 300 000€.

20) Tarifs d'adhésion à la médiathèque

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une carte d'adhérent à la médiathèque est délivrée aux usagers qui souhaitent emprunter les documents.

M. Le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de déterminer un tarif préférentiel pour l'adhésion à la médiathèque :

- pour les jeunes Réchigniens âgés de 6 à 17 ans révolus titulaires de la carte jeune,
- pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de Recquignies

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré,

- Décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants :

ADHESION ANNUELLE	RECHIGNIENS		EXTERIEUR	
	Jeune (-de 18 ans)	Adulte	Jeune (-de 18 ans)	Adulte
<i>Possibilité d'emprunter jusqu'à :</i> <ul style="list-style-type: none"> • 5 livres • 2 revues (hors numéro en cours) • 1 partition musicale <u>pendant 3 semaines</u> • 2 CD <u>pendant 2 semaines</u> • 2 DVD <u>pendant 1 semaine</u> + consultation Internet (2h00 maxi par jour, dans la limite des places disponibles)	5 €	10 €	15 €	20 €
Bénéficiaire de la carte jeune (Réchigniens 6/17 ans révolus)	1€			
Elèves scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de Recquignies (Réchigniens et extérieurs)	1€		1€	
Pénalité en cas de retard pour la restitution d'un document emprunté	0.10 € par jour de retard, à partir de la deuxième relance			
Remplacement carte d'adhérent en cas de perte	1 €			

21) CREATION D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE POUR UN POSTE DE DIRECTION DES ALSH JUILLET ET AOUT 2018

M. Le Maire explique à l'assemblée que dans la cadre de nos ALSH, il convient de procéder au recrutement d'un directeur pour assurer la direction des ALSH 6/17 ans, pour les mois de juillet et août 2018.

La personne pressentie pour exercer cette mission est actuellement agent titulaire de la fonction publique territoriale.

A ce titre, elle ne peut être recrutée que dans le cadre d'une activité accessoire.

Il est proposé que cette activité accessoire soit rémunérée sur la base de l'Indice Brut 437, Indice Majoré 385, du 5^{ème} échelon, du grade d'animateur principal de 2^{ème} classe, pour la période :

- du samedi 07 juillet 2018 au samedi 28 juillet 2018
et
- du mercredi 01^{er} août 2018 au samedi 25 août 2018

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

CONSIDERANT les besoins de la commune,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré, à la majorité, 3 Abstentions

- PROCEDE à la création d'une activité accessoire pour la direction de nos accueils de loisirs (ALSH) pour la période :
 - o du samedi 07 juillet 2018 au samedi 28 juillet 2018
et
 - o du mercredi 01^{er} août 2018 au samedi 25 août 2018
- DIT que cette activité accessoire sera rémunérée sur la base de l'Indice Brut 437, Indice Majoré 385, du 5^{ème} échelon, du grade d'animateur principal de 2^{ème} classe,
- D'INSCRIRE la dépense au budget
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

22) Autorisation pour la signature d'une convention avec le cabinet RYCKAERT de Rousies pour la campagne de stérilisation des chats – campagne 2018

Dans le cadre de la recherche d'une meilleure intégration de l'animal dans nos villes, il est préconisé depuis de nombreuses années la stérilisation de la population féline libre, la seule méthode efficace qui permette le contrôle des chats errants est la stérilisation.

L'article 2111-27 du Code Rural donne les pleins pouvoirs aux collectivités pour la capture des chats non identifiés vivant en groupe dans les lieux publics.

Il est demandé au conseil de bien vouloir, pour l'exercice 2018, commencer cette campagne de stérilisation des chats.

Ayant pris connaissance du projet,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré, à la majorité, 1 contre

-Autorise la campagne de stérilisation des chats avec le cabinet vétérinaire RYCKAERT de Rousies pour l'exercice 2018 ;

-Autorise Mr Le Maire à signer la convention telle que jointe à la présente ;

-Fixe le montant maximum de cette campagne 2018 à 1500 euros ;

-Dit que le règlement se fera par mandat administratif sur présentation de factures ;

-Dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2018.

23) CDG 59 : désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au Centre de gestion de la Fonction Territoriale du Nord

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer pour la désaffiliation au CDG 59 de la Communauté Urbaine de Dunkerque à partir du 1^{er} janvier 2019.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré, à l'unanimité,

Emet, un avis favorable à la désaffiliation au CDG 59 de la Communauté Urbaine de Dunkerque à partir du 1^{er} janvier 2019

24) Modifications Commissions Municipales

M. Le Maire présente à l'assemblée la modification des commissions municipales.

V - BUDGET PRIMITIF 2018

1) Section de Fonctionnement et section d'Investissement BP 2018

Suite aux différentes commissions (Finances, Travaux, Educative, Fêtes et Sports, Communication et Information), M. Le Maire présente à l'assemblée le BP 2018 qui se présente de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	2018
Chapitre	Budget Primitif
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	684 110.00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 010 087.46
014 ATTENUATION DE PRODUITS	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	159 650.00
66 CHARGES FINANCIERES	1 000.00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 750.00
022 DEPENSES IMPREVUES	20 000.00
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement	1 879 597.46
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	103 765.44
042 OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	58 896.76
Total des Dépenses d'ordre de Fonctionnement	162 662.20
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 042 259.66

Recettes de fonctionnement	2018
Chapitre	Budget Primitif
013 ATTENUATION DE CHARGES	98 659.00
70 VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	62 800.00
73 IMPOTS ET TAXES	1 244 475.66
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	558 115.00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	75 150.00
76 PRODUITS FINANCIERS	0.00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 060.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 042 259.66

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2018
Chapitre	Budget Primitif Et RAR
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 500.00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	97 940.00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	404 358.52
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	277 919.78
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	3 595 777.06
020 DEPENSES IMPREVUES	80 500.00
Total Dépenses Réelles d'Investissement	4 457 995.36
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	61 785.72
Total des Dépenses d'ordre d'Investissement	61 785.72
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 519 781.08

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2018
Chapitre	Budget Primitif
024 PRODUITS DES CESSIONS	900.00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	77 839.00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	582 757.97
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	500.00
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	303 997.59
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	31 195.87
Total Recettes Réelles d'Investissement	997 190.43
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	103 765.44
040 OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	58 896.76
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	61 785.72
Total des Recettes d'Ordre d'Investissement	224 447.92
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 221 638.35
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	3 298 142.73
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 519 781.08

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré

- décide d'adopter, à l'unanimité, la présente délibération du Budget Primitif 2018

VI) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

M. Le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux d'imposition de la fiscalité communale suivants :

Taxes	2017	2018				Taux national 2017	Taux moyen département Nord 2017
	Taux	Base estimée	Taux	Produit	Variation Taux		
Taxe d'habitation	22.04 %	1 582 000	22.04 %	348 673	0.00 %	24.47	37.58
Foncier bâti	25.47 %	1 527 000	25.47 %	388 927	0.00 %	21	26.63
Foncier Non bâti	57.10 %	37 800	57.10 %	21 584	0.00 %	49.46	55.76
	TOTAL			759 184			

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré

- décide d'adopter, à l'unanimité, les taux d'imposition de la commune de Recquignies.

1) Subventions

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de déterminer les conditions de versement des subventions aux associations locales.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Avis favorable de la commission Finances

Sur présentation de Monsieur le Maire, après délibéré, à l'unanimité,

- décide de verser les subventions aux associations communales sous réserve de la fourniture des documents suivants :
 - o bilan définitif de l'exercice N-1 et budget prévisionnel de l'exercice N, **sur l'imprimé fourni par la collectivité**
 - o rapport d'activité du dernier exercice et projets pour l'année à venir
 - o procès-verbaux des assemblées générales de l'année écoulée
 - o présentation et copie du cahier de comptes
 - o copie des livrets et relevé de compte Décembre N-1

M. Le Maire remercie chacun des services municipaux et chacune des commissions municipales qui ont collaboré à l'analyse et à l'élaboration du CA 2017 et du BP 2018.

Le Conseil municipal est clos à **20h00**

Fait le 09.04.2018

Diffusion :

- Membres du conseil municipal
- Mme Haution (2)
- Secrétariat de Direction
- Comptabilité
- Service technique
- Etat Civil
- Registre
- Affichage

